

RAPPORT N° 02/8-26
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITION DE MATERIELS ET DE LOGICIELS INFORMATIQUES
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES OUVERT
ET DE SIGNER DES MARCHES

Après avoir été transféré à la CINOR en 1998, la compétence informatique (section investissement) est de nouveau assumée par la Ville de Saint-Denis depuis le début de l'année 2002. Aussi, elle souhaite acquérir des matériels et des logiciels informatiques pour le bon fonctionnement des services d'une part et pour l'équipement des écoles primaires d'autres parts.

Le présent marché comprend :

- ♦ La fourniture de matériels et de logiciels informatiques,
- ♦ L'installation et la mise en fonctionnement de tous les équipements nécessaires.

Je vous demande en conséquence :

1) d'adopter les conditions de passation et la procédure de dévolution du marché comme suit :

* passation après lancement d'un appel d'offres ouvert
(Articles 10, 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics),

* le marché est composé de cinq lots, dont le montant prévisionnel total est de **353 635 €** :

- ☞ **277 568 €** attribués pour les services de la Ville,
- ☞ **76 067 €** attribués pour les écoles primaires.

LOT	LIBELLE	PREVISIONNEL
N° 1	2 Micro-ordinateurs Portables	8 610 €
N° 2	154 Micro-ordinateurs	269 454 €
N° 3	1 Serveur	7 775 €
N° 4	Périphériques	45 037 €
N° 5	154 Onduleurs	22 759 €
	TOTAL	353 635 €

* Durée prévisionnelle : année civile 2003.

- Les crédits sont inscrits au chapitre 21 Article 21538.

2) d'approuver le dossier de consultation des entreprises et les pièces du marché.

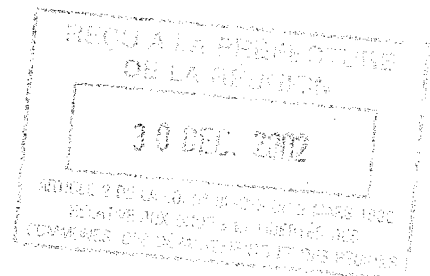
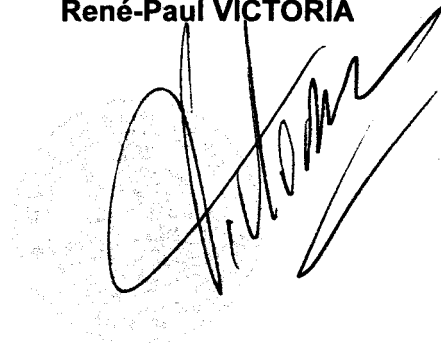
RAPPORT N° 02/8-26

3) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un marché avec le fournisseur retenu par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

4) d'autoriser la signature du marché par moi même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 02/8-26
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 18 décembre 2002

OBJET

**ACQUISITION DE MATERIELS ET DE LOGICIELS INFORMATIQUES
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES OUVERT
ET DE SIGNER DES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 02/8-26 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve les conditions de passation et la procédure précitées de dévolution du marché pour la fourniture de Matériels et Logiciels Informatiques pour la Ville de Saint-Denis.

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le marché avec le candidat retenu par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultats infructueux, à traiter pour le marché négocié.

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son délégué à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE
René Paul VICTORIA

